



PILOT-PARA

ÉCOLE DE PARAPENTE / VOL BIPLACE / VENTE DE MATÉRIEL

Fascicule informations et conditions
pour la formule

« Formation tout compris »

Pilot-Para Sàrl
Morane Montavon
Cagreu 1c, 2742 Perrefitte
076 437 91 79



PILOT-PARA

ÉCOLE DE PARAPENTE / VOL BIPLACE / VENTE DE MATÉRIEL

Formation tout compris

Un brevet de parapente standard peut souvent rimer avec surprise et gros coût en début de formation !

C'est pourquoi, PILOT-PARA a décidé de répartir les coûts sur 13 mois sans obligation d'achat. Plus de voile à acheter pour la formation, plus de module à payer d'un coup et plus de matériel d'écolage qui te reste sur les bras à la fin de ta formation.

Pour te présenter à l'examen pratique, selon les directives de la fédération Suisse de vol libre (FSVL), tu devras avoir effectué la partie théorique auprès de la FSVL et avoir effectué un minimum de 50 grands vols dans une école telle que PILOT-PARA. Une fois cet examen réussi, tu seras libre de voler où le vent te mène seul ou avec tes amis.

La formule « Formation tout compris » comprend :

1. Déplacements sur les sites de vol
2. 50 Grands vols avec suivi de formation
3. Location de matériel récent pour les 50 vols
4. Une radio offerte
5. Un biplace pédagogique offert

1. Déplacement sur les sites de vol

Signifie que une fois au lieu de rendez-vous de l'école, PILOT-PARA s'occupe de tous vos déplacements et vous ramène au lieu de rendez-vous le soir.

2. 50 grands vols avec suivit de formation

Durant cette formation, 50 vols de préparation à l'examen sont compris dans le prix. Cela permet aux élèves assidus de payer le minimum de vols demandés afin de participer à l'examen de la FSVL.

Si le nombre de 50 vols n'est pas suffisant pour vous, vous avez la possibilité d'acheter des packs de 10 vols supplémentaires au prix de 300.- (Nous avons des élèves qui après 50 vols étaient prêts pour l'examen.)



PILOT-PARA

ÉCOLE DE PARAPENTE / VOL BIPLACE / VENTE DE MATÉRIEL

3. Location de matériel récent pour les 50 vols

Signifie que PILOT-PARA vous met à disposition pour vos 50 vols du matériel dernière génération qui comprend : une voile catégorie A (élève) de maximum 3 ans, une sellette et un parachute de secours.

Si vous ne vous sentez pas prêt pour votre examen après les 50 vols, il sera possible de louer du matériel à l'école pour un pack de 10 vols au prix de 300fr.

4. Une radio offerte

Signifie qu'une radio compatible avec les radios d'instructeur vous sera offerte au début de votre formation (Valeur 20.-)

5. Un biplace pédagogique offert

Signifie qu'avant votre premier grand vol seul vous effectuerez un vol avec un biplaceur compétant qui vous donnera les dernières informations pour vos vols seul.

Financement

Une fois votre initiation effectuée, votre formation pour toutes les prestations décrites précédemment vous Coûtera uniquement 299.-/mois pendant 13 mois.

Cela qui signifie que vous payez 3887.- au lieu de 7370.- pour une formation standard avec matériel! Vous économisez donc 3483.- pour votre futur matériel.

- Si vous payez votre formation en une fois, un bon d'une valeur de 200.- à faire valoir chez PILOT-PARA vous sera remis.

- Si vous réussissez votre brevet en moins de 6 mois après la date de votre premier grand vol, un bon d'une valeur de 200.- à faire valoir chez PILOT-PARA vous sera remis.



PILOT-PARA

ÉCOLE DE PARAPENTE / VOL BIPLACE / VENTE DE MATÉRIEL

La formation

Il est possible qu'après quelques journées de formation, vous vous rendiez compte que le parapente n'est pas fait pour vous.

C'est pourquoi nous vous donnons la possibilité un mois après votre premier grand vol de stopper votre formation.

Si vous désirez stopper votre formation, seul 3 mensualités de 299.- vous seront facturées. Si la personne qui désire stopper sa formation à payé en une fois les 3887.- PILOT-PARA lui retournera 2990.- et son Bon de 200.- sera annulé.

Une fois ce mois de réflexion passé, les mensualités sont dû dans leurs intégralités. Pour effectuer ces 50 vols l'élève dispose d'une année depuis son premier grand vol, passé ce délai il devra acheter des packs de 10 vols supplémentaire pour la formation et le matériel.

Module théorique (facultatif)

Objectifs :

Apprendre et comprendre les différentes notions nécessaires à la pratique du vol libre, être à même de passer l'examen théorique de la FSVL (1ère étape du brevet)

Comprend :

5 cours correspondant aux 5 chapitres du manuel Lötscher/Zeller de la FSVL

■ Matériel	3h
■ Aérodynamique	3h
■ Météorologie	3h
■ Pratique de vol	3h
■ Législation	3h

Total 250.-

Les cours théoriques sont recommandés mais pas obligatoires. Les dates des cours sont choisies après discussion entre l'instructeur et les élèves. Il n'y a pas de remboursement en cas d'absence. Une fois le dernier cours donné, l'élève s'engage à s'inscrire à l'examen théorique auprès de la FSVL.

Il est évident que de nombreuses notions théoriques seront également dispensées sur le terrain, lors de la pente école, sur les différents sites de vols et dans les discussions que nous aurons ensemble.

Coûts supplémentaires

Ne sont pas compris dans le prix de la formation :

- Les supports théoriques, livre et questionnaire (facultatif). 90.- CHF

- Les frais d'inscription aux examens 125.- CHF théorie / 125.- CHF pratique

- Les cotisations fsvl (facultatif) 120.- CHF

- Les sorties spéciales et les voyages selon proposition

Le matériel

Le matériel est mis à disposition de l'élève durant toute sa formation.

L'école s'engage à fournir du matériel en parfait usage selon le poids et la taille de l'élève.

- Voile EN A
- Sellette adaptée à l'écolage
- Parachute de secours

Si des dégâts autre que de l'usure normal est affligé au matériel tel que déchirure brulure ou autre l'élève sera seul responsable pour les frais de la réparation du matériel.

Il est conseillé à l'élève d'avertir **son assurance RC de du risque encourue.**

Une fois le brevet terminé, Toute les marques sont disponibles à la commande chez PILOT-PARA, si le matériel n'est pas acheté chez PILOT-PARA un montant de 800.- sera facturé pour sa formation. (du matériel d'occasion est également à disposition selon disponibilités).

Assurances

L'élève sera couvert par son assurance accident et également par l'assurance de l'école durant sa formation.

Cependant il devra contracter une assurance RC pour pilote qui couvrira les dégâts occasionnés à autrui (10mio. CHF) durant les différentes phases de vol. En général les pilotes suisses sont membres de la FSVL (fédération suisse de vol libre) et bénéficie de prestations avantageuses auprès de la Generali.

Pour le matériel, certaine assurance (Mobilière) propose des polices couvrant les dommages éventuels.

Législation

- Toute personne pratiquant le parapente en Suisse se doit de respecter la législation édictée par l'OFAC (office fédéral de l'aviation civile).
- De respecter les règles de l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale).
- De se conformer à la législation du pays où elle se trouve.
- De respecter les directives particulières à chaque site de vol.

Dispositions lors des journées de formation

L'école s'engage à dispenser une formation dans les règles de l'art. Nous vous ferons voler le plus souvent possible. Nous répondrons à vos questions, à vos demandes et à vos souhaits autant que faire se peut. C'est pourquoi, des vols sans la présence d'un instructeur, appelés vol au noir, sont strictement interdits ! Si un élève pratiquant des vols sans la présence d'un instructeur est attrapé, un surcoût de 200.- viendra s'ajouté au prix de sa formation pour chaque vol effectué !

Nous souhaitons pouvoir vous apporter autant d'émotion et de passion que nous en avons eu pendant notre formation et actuellement chaque fois que nous sommes sous notre aile.

Cependant nous ne pouvons pas aller contre les caprices de mère nature et nous ne pouvons pas prévoir les périodes de vol et de non-vol.

L'élève s'engage à s'investir avec fun mais sérieux dans sa formation et la pratique du parapente. Il fera en sorte d'être présent au cours le plus souvent (attention au délai de formation d'une année). Il assumera pleinement son état de forme et ne viendra voler que lorsque ses capacités le lui permettent (pas malade ou accidenté, pas de gueule de bois, pas de trop mauvaise humeur...).



PILOT-PARA

ÉCOLE DE PARAPENTE / VOL BIPLACE / VENTE DE MATÉRIEL

L'élève ne devra en aucun cas oublier son matériel, de bonnes chaussures ainsi que sa radio sous peine de rester clouer au sol.

Nous nous engageons tous à respecter l'environnement dans lequel nous évoluerons. Autant la nature, les personnes, le matériel et les infrastructures que nous employons.

1 à 2 fois par années nous participerons à des travaux obligatoires d'entretien pour nos sites de parapentes. A l'école PILOT-PARA se sera surtout prendre soin de notre bébé, le Graiterie.

Mais le plus important : Nous emporterons notre bonne humeur et notre plaisir partout et par tous les temps !!!

Nous nous réjouissons de passer des heures de vols avec vous, votre école de parapente à Moutier PILOT-PARA.

Ce document reste sujet à des modifications mineures en cours d'année.

Moutier, Le _____

PILOT-PARA Sàrl

Morane Montavon (instructeur)

L'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Signature de l'élève :